



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **25 janvier 2024**
Date d'affichage : **25 janvier 2024**

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Laëtitia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Mathéo MOREL
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Loïc CHATARD, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Luc CHAPUT, David DESPAX, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-01 : INSTITUTIONS - MISE A JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES
DE LA COMMISSION N°10 SANTE ET SOCIAL

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,

Par sa délibération n°2023-132, le conseil communautaire a créé une commission chargée de suivre les affaires sociales et de santé. Le conseil communautaire avait également repoussé au conseil du 5 février l'adoption de la liste des membres de ladite commission.

Conformément aux délibérations n°2020-55 et 2020-85, le nombre de représentants est fixé à 1 par commune désigné par le maire, et 2 par commune dont le conseil comporte des membres d'opposition.

Dans ce deuxième cas, le maire désigne un représentant de la majorité et un représentant d'opposition sur proposition des groupes d'opposition.

Les représentants doivent impérativement être conseillers municipaux mais pas nécessairement communautaires.

La commission sera présidée par Claude RAYNAUD. Son suppléant est Didier CHASSAIN.

La liste des membres est arrêtée comme suit :

Aigueperse - Majorité	Christelle CHAMPOMIER
Aigueperse - Opposition	Christophe CLEMENTE
Artonne	Fabienne CHAUTY
Aubiat	Eliane QUINET
Bas-et-Lezat	Stéphanie MATHILLON
Beaumont-les-Randan	Marie-Pierre BOURDIER
Bussiè-res-et-Pruns	Loïc CHATARD
Chaptuzat	David COUQUE
Effiat	Marie-France BELLIER
Limons	Matéo MOREL
Luzillat	Claude RAYNAUD
Maringues - Majorité	Jean-Luc LAQUENAIRE
Maringues - Opposition	Yves RAILLÈRE
Mons	Didier CHASSAIN
Montpensier	David DESPAX
Randan	Brigitte WATTIEZ
Saint-Agoulin	Pascal LABBE
Saint-André-le-Coq	Patrice DARPOUX
Saint-Clément-de-Régnat	Jacques FLORANTIN
Saint-Denis-Combarnazat	Alain PERROUX
Saint-Genès-du-Retz	Gylaine DUMARCHEY
Saint-Priest-Bramefant	Estelle DESCHAMPS
Saint-Sylvestre-Pragoulin	Bernard MANILLÈRE
Sardon	Maryse TRILLON
Thuret	/
Vensat	Brigitte BILLEBAUD
Villeneuve-les-Cerfs	/

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés de fixer la dénomination et la composition de la commission n°10 Santé-Social comme présentée ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 12 février 2024.
Le président,

